FO DÉFENSE

DÉCLARATION LIMINAIRE

CTR DGA

du 25 novembre 2022

Monsieur le Délégué, Mesdames et Messieurs les membres du CTR,

L'ordre du jour est riche des femmes et des hommes qui composent la DGA.

FO Défense voudrait faire les observations suivantes :

- La DGA/DRH ne peut rester seule si elle veut voir des dossiers avancer.
  Il en est ainsi du projet GT essai où, à lecture du document, on apprend qu'aucune mesure catégorielle n'a été initiée avant 2024.
  FO avait sans cesse rappelé les contraintes liées à la prise en dossier inter ministériel.
  FO rappelle que la prise en compte d'un dossier par le guichet unique doit répondre à des règles strictes et précises. Cette appréciation à plusieurs semaine portée sur la présentation est trop vague, imprécise et en aucun cas à la hauteur de cette instance. C'est vague, trop vague. **FO** ne peut qu'engager la DRH de la DGA, pour porter et faire aboutir ses travaux, à une méthode plus rigoureuse.
  Par ailleurs, **FO** rappelle que le GT ICT-TCT nécessite un travail bien en amont avec la DRH-MD et non par la suite comme indiqué dans le mandat. Seule une méthode collective, anticipatrice, doit permettre notamment de faire faire aboutir une stratégie RH attendue par tous les agents.

- Le modèle RH est arrivé à un terme au regard des mesures catégorielles portées par l'administration dans son ensemble.
  Il faut innover et utiliser tous les leviers RH pour permettre à la DGA de porter les missions qui sont les siennes. Impulsion semble vouloir porter les prémices d'une nouvelle stratégie RH évoquée précédemment.
  FO suivra avec vigilance cette feuille de route que vous voulez mettre en œuvre collectivement à la DGA.

- La démission des ICT ne peut être qualifiée de « turn-over raisonnable », éléments officiels généralement communiqués depuis plusieurs années.
  La DGA doit se donner les moyens d'un calendrier raisonnable pour être au rendez-vous et aborder les questions essentielles de la cotation et rémunération des postes évoqués plus que succinctement dans les planches qui nous sont présentées.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES
du 1er au 8 décembre 2022

Pour toute question, « SOS élections » :
elections2022@fodefense.fr
ou 01 42 77 76 73

Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com

- Pour **FO**, le retour de la DGA/DRH sur les travaux d'avancement dans le cadre des Lignes Directrices de Gestion est plus que perfectibles. Il doit être à la hauteur de l'engagement de notre organisation syndicale qui déplore un manque de dialogue sur ce sujet.

- **FO** note, enfin, l'action de communication portée pour les élections professionnelles. Ce n'est pas que l'affaire de syndicats mais de tous. Le plan d'action que vous allez nous présenter va dans ce sens.

Monsieur le Délégué, vous avez souhaité lors de la bilatérale avec **FO**, ainsi que lors de vos visites des centres de la DGA, un dialogue constructif dans la durée. Sachez que **FO** sera présente à ce rendez-vous dans le futur CSA de Réseau DGA, ainsi que dans les instances locales.

Merci de votre attention.

Paris, le 25 novembre 2022

Fédération Syndicaliste FO de la Défense des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05 • Fax 01 42 46 19 75
www.fodefense.com